

CONTRAT AUTOMNE POMMES/POIRES 2024/25

Aux Champs Soisy / Amap « »

*Producteur : Pauline et Rodolphe Fouquet, verger Aux Champs Sois-y (EARL ARJOLIDOQUET), 91750 Champcueil.*

*S’engager dans un contrat amap avec un producteur c’est avant tout soutenir une production locale et biologique de fruits. L’arboriculture fruitière est soumise à de nombreux aléas tant climatiques qu’environnementaux qu’il est nécessaire de bien appréhender. Par ailleurs, certains fruits peuvent être piqués, tachés, de calibres petits ou bien très gros, nous comptons sur les amapiens pour ne pas se formaliser de ces aspects esthétiques qui ne rentrent pas toujours dans les standards de la consommation actuelle.*

*En tant que producteurs, nous faisons notre possible pour vous livrer chaque mois les fruits de notre production afin de vous faire découvrir l’ensemble de nos variétés. Les variétés de pommes et de poires sont nombreuses et nous essayons au maximum de vous faire découvrir la panoplie que nous cultivons, néanmoins, selon les années, certaines variétés donneront plus que d’autres et vous devrez aussi vous y adapter.*

* Les variétés de pommes sont Akane, Elstar, Reine des Reinettes, Reinette Etoilée, Belle de Boskoop, Jonagored, Golden, Rouge Américaine, Idared, Canada, Cox orange, Stayman, Pink Kiss, Braeburn, Kids Orange, Royal Gala.
* Les variétés de poires sont William Blanche, William Rouge, Doyenne du Comice et Conférence

Pour le contrat 2024/2025, nos prix restent identiques au contrat précédent :

* La corbeille sera composée d’environ 4 kg de pommes et poires, en fonction des cueillettes et des conditions de conservation. Les fruits sont produits selon les normes de l’agriculture biologique et certifiés AB.
* Lorsque cela est possible, les corbeilles seront préparées par nos soins en amont de la distribution avec au moins deux variétés de pommes et une variété de poires, soit livrées en cageot, à charge pour les amapiens de s’occuper de la dispache . Les fruits sont retriés après la cueillette afin de limiter les désagréments à la conservation. Dans la mesure du possible, il vous sera demandé de rapporter vos cagettes d’une distribution sur l’autre afin d’assurer un roulement.
* Le prix est de 15 € par corbeille d’environ 4 kg soit 24 kg de pommes/ poires sur 6 distributions (3.75€ /kg) soit un contrat simple à 90 €. Il est possible de demander une double voire une triple part. Les poires composeront les corbeilles de septembre-octobre-novembre et décembre ou janvier. Cela est dû au fait que les poires se conservent moins bien que les pommes et que nos variétés tardives sont plutôt fragiles. Il faudra donc compter deux distributions sans poires.
* Nous nous engageons à opérer 1 livraison par mois de septembre 2024 à février 2025 soit 6 corbeilles : 25/09/2024 – 16/10/204 -27/11/202 – 18/12/2024 -15/01/2025 -12/02/2025

Les amapiens s’engagent solidairement vis-à-vis des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, ravageurs, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir formuler aucune réclamation dans l’hypothèse où la valeur d’une distribution ou de l’ensemble des livraisons réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l’hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs consommateurs se partageant la part de récolte, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des fruits composant leur panier. Les parties conviennent qu’en cas de manque complet sur une distribution, la corbeille pourra être compensée en produits transformés à base de pommes et de poires. Ces produits sont composés à partir des fruits du verger (compote, jus confitures).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * Nombre de distributions (a) | Prix unitaire par corbeille (b) | Nombre de corbeilles par distribution (c) | Total = (a) x (b) x (c) |
| 6 | 15€ |  |  |

Contrat à rendre complété et signé, accompagné de 3 chèques l’ordre de « EARL ARJOLIDOQUET », au plus tard le 15/09/2024. Les remises seront effectuées en octobre, décembre et février. Merci de respecter cette demande afin de faciliter la gestion administrative en aval de vos contrats.

Nom Prénom :

référence des chèques

NOM sur le chq si différent :